



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Autoroutes et routes

Question écrite n° 6124

### Texte de la question

M Arnaud Lepercq attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre des transports et de la mer, chargé des transports routiers et fluviaux, sur le problème de l'infrastructure routière. En effet, 47 p 100 des accidents mortels sont liés à un problème d'infrastructure et 400 « points noirs » sont connus et recensés par l'administration. La suppression de ceux-ci ne semblerait coûter que 2 milliards de francs. Aussi il lui demande s'il ne pourrait pas être à la hauteur de notre ambition nationale de tendre en priorité à supprimer cette infrastructure routière défaillante.

### Texte de la réponse

Reponse. - Depuis 1984, des enquêtes approfondies sont menées sur les accidents mortels ou très graves pour déterminer les différents facteurs qui ont pu concourir à l'accident. De l'analyse des 5 043 premières enquêtes effectuées, il ressort que, dans 94 p 100 des cas, le comportement de l'utilisateur a contribué à l'accident. L'ensemble de l'infrastructure (tracé, abords, profil en long ou en travers, signalisation, éclairage, etc) n'apparaît que dans 47 p 100 des cas, le véhicule dans 32 p 100 des cas, une cause diverse (météo, perturbations extérieures, etc) dans 25 p 100 et le délai d'alerte ou les secours dans 7 p 100. La seule résorption des points noirs est donc loin de pouvoir résoudre le problème de l'insécurité routière. L'Etat fait cependant un très gros effort pour supprimer les zones d'accumulation d'accidents existant sur le réseau national. Pour 1989, le budget affecté à ce programme a été doublé et permettra de traiter soixante-dix de ces points dangereux. Il faut souligner que la suppression d'un point noir nécessite une étude parfois longue pour déterminer le meilleur aménagement. Dans de nombreux cas, il demande un investissement important : contournement d'agglomération, doublement par une voie à caractère autoroutier. C'est pourquoi la participation de l'Etat à l'amélioration du réseau routier se montera à près de 30 milliards pour la durée du 10e Plan (soit une augmentation de 50 p 100 par rapport au 9e Plan) et permettra la réalisation de routes entièrement nouvelles à 2 + 2 voies, deux fois moins dangereuses que les routes à deux voies, ou de contournements d'agglomérations, dont les avantages en termes de qualité de vie et de fluidité du trafic de transit sont bien connus. Enfin, notre réseau autoroutier, cinq fois moins meurtrier que le réseau traditionnel, passera de 6 600 kilomètres à 11 300 kilomètres à l'horizon 2000.

### Données clés

**Auteur :** [M. Lepercq Arnaud](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6124

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** transports routiers et fluviaux

**Ministère attributaire :** transports routiers et fluviaux

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 5 décembre 1988, page 3527